

Assurance d'objets de valeur et électroniques

Document d'information sur le produit d'assurance



Harmony

Compagnie: Vous êtes assuré(e) par Lime Street Insurance PCC Limited Basel Fides Insurance Cell, une compagnie d'assurance enregistrée à Malte sous le numéro d'enregistrement suivant C50711 et réglementée par l'autorité des services financiers de Malte (Malta Financial Services Authority). Harmony Financial Services B.V., une société prestataire de services financiers enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro d'enregistrement 24316009 et réglementée par l'Autorité du Marché Financier, agit en tant que co-fabricant et administrateur.

Produit: Assurance d'objets de valeur et électroniques.

Sur cette carte d'assuré, vous trouverez les informations les plus importantes concernant votre assurance. Les conditions de la police indiquent en détail ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas et quels sont vos droits et obligations. Lorsque vous déclarez un sinistre, la police et les conditions de la police sont prépondérantes. Nous vous conseillons de lire attentivement les modalités et conditions de la police (PTC-BE-2021-1).

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance couvre les dommages et (éventuellement) le vol d'un produit électronique spécifique tel qu'indiqué dans l'échéancier de la police d'assurance.



Qu'est-ce qui est assuré?

Le produit tel qu'indiqué sur l'échéancier de la police, y compris les accessoires fournis à l'origine, est assuré, entre autres:

- ✓ Dégâts de chute
- ✓ Dommages causés par l'impact
- ✓ Dommages consécutifs à un accident
- ✓ Dégâts des eaux
- ✓ Dommages causés par les animaux
- ✓ Dommages par faute de l'assuré
- ✓ Défauts après garantie
- ✓ Dommages causés par surtension
- ✓ Dommages causés par le feu ou la foudre
- ✓ Autres causes externes

En option, le produit est assuré pour:

- ✓ Vol
- ✓ Cambriolage

L'assurance peut être souscrite pour un usage privé ou professionnel.

Les frais de réparation ou de remplacement sont couverts jusqu'à concurrence du prix d'achat initial.

En cas de dommage ou de vol, Harmony Service Center B.V. organisera la réparation ou le remplacement du produit et en assumera les frais.

Une franchise s'applique et varie selon la valeur et le type de produit.

En cas de remplacement, un produit équivalent sera fourni.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Dommages causés par vous intentionnellement ou subis lors de l'accomplissement d'actes criminels.
- ✗ Dommages causés par une négligence telle que le fait d'être laissé sans surveillance.
- ✗ Perte, vol sans effraction et vol sans (menace de) violence, comme le vol à la tire.
- ✗ Dommages résultant d'être sous l'influence de drogues et/ou d'alcool.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Coups, rayures et dommages externes qui n'affectent pas le fonctionnement du produit.
- ! Usure normale ou détérioration lente, comme avec les piles et les accumulateurs. De plus, la résistance à l'eau telle que définie dans les normes IP est sujette à l'usure et est considérée une détérioration progressive.
- ! Dommages causés par des virus, des logiciels ou des applications.
- ! Dommages aux accessoires, tels qu'une coque ou verre de protection, ainsi que le bracelet des montres connectées et sport.
- ! Dommages indirects, tels que des dépenses ou une perte de profit résultant de l'impossibilité d'utiliser le produit.



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Cette assurance offre une couverture mondiale. À la maison, en voyage, au travail ou à l'école.
- ✓ La réparation ou le remplacement seront traités en Belgique.

Assurance d'objets de valeur et électroniques

Document d'information sur le produit d'assurance



Harmony

Compagnie: Vous êtes assuré(e) par Lime Street Insurance PCC Limited Basel Fides Insurance Cell, une compagnie d'assurance enregistrée à Malte sous le numéro d'enregistrement suivant C50711 et réglementée par l'autorité des services financiers de Malte (Malta Financial Services Authority). Harmony Financial Services B.V., une société prestataire de services financiers enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro d'enregistrement 24316009 et réglementée par l'Autorité du Marché Financier, agit en tant que co-fabricant et administrateur.

Produit: Assurance d'objets de valeur et électroniques.

Sur cette carte d'assuré, vous trouverez les informations les plus importantes concernant votre assurance. Les conditions de la police indiquent en détail ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas et quels sont vos droits et obligations. Lorsque vous déclarez un sinistre, la police et les conditions de la police sont prépondérantes. Nous vous conseillons de lire attentivement les modalités et conditions de la police (PTC-BE-2021-1).



Quelles sont mes obligations?

- Vous devez payer la prime à temps.
- Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter le vol et les dommages. Cela signifie que vous, lorsque vous avez un choix raisonnable, choisissez l'option la plus sûre.
- N'utilisez pas votre appareil près de l'eau ou dans des endroits humides comme la salle de bain.
- Activez la fonction « tracer et bloquer » sur votre appareil.
- En cas de dommage, veuillez contacter le centre de service Harmony dès que possible.
- En cas de vol, vous devez toujours le signaler à la police.
- Vous devez suivre les instructions indiquées dans le manuel d'utilisation.

Si vous avez accepté les conditions et avantages supplémentaires, les conditions suivantes s'appliquent:

L'utilisation d'un étui et d'un protecteur d'écran approuvés par l'Assureur est requise.



Quand et comment effectuer les paiements?

La prime est versée périodiquement ou pour toute la durée de l'assurance. Celle-ci se fait généralement par prélèvement automatique, mais peut parfois se faire en tout ou partie directement au moment de la souscription du contrat.

La prime

Vous payez généralement la prime par mois, ou parfois par an. Après la période minimale, vous pouvez annuler chaque mois. Dans certains cas, la prime peut également être payée sous forme de forfait. La durée du contrat est alors égale à la période pour laquelle la prime est payée.

Changement de prime

Une diminution ou une augmentation de la taxe d'assurance et un comportement de réclamation inhabituel peuvent affecter le montant de la prime. Si tel est le cas, Harmony vous en informera.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Votre couverture (temporaire) prend effet au moment de la souscription de l'assurance. Dans les 14 jours, vous recevrez la confirmation définitive par e-mail, y compris l'échéancier de votre police.

La couverture prend généralement fin un mois après la résiliation, ou à la date de fin du contrat. Lorsque vous ne payez pas votre prime (à temps), la couverture est suspendue. Vos produits ne sont alors (temporairement) pas assurés. Veuillez noter que votre obligation de payer continue.

Nous pouvons résilier votre assurance dans un délai d'un mois après le traitement d'un sinistre, moyennant un préavis de deux mois. Cette disposition s'applique également pendant la durée minimale du contrat.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat pendant la couverture provisoire, dans les 14 jours suivant la réception d'échéancier de police ou après la durée minimale du contrat. Si vous résiliez après la durée minimale du contrat, un délai de préavis d'un mois s'applique. Nous et vous pouvons résilier l'assurance après un sinistre.

Vous souhaitez organiser vos affaires rapidement et numériquement ? C'est possible via [Mon Harmony](#). Vous pouvez consulter votre échéancier de police et vos données personnelles à tout moment. Ou vous pouvez soumettre une demande d'indemnisation directement. Préférez-vous parler à un employé? Notre service client est disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, au **078 - 206 86 86** ou via **info@harmony.nl**.